

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## À L'APPROCHE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET

## « La mise en place de mesures d'urgence est plus nécessaire que jamais cette année avec la COVID-19 » - Michel Lanctôt

Longueuil, 1 mai 2020 — Réagissant positivement aux mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour aider les locataires affectés par les conséquences de la COVID-19, le conseiller du district d'Antoinette-Robidoux, Michel Lanctôt, se dit néanmoins inquiet pour les locataires qui n'auraient pas renouvelé leurs baux locatifs et qui n'auront pas réussi à se reloger le 1er juillet prochain. Il souhaite la mise en place de mesures complémentaires d'urgence de courte durée afin d'accompagner ces derniers.

« La situation du logement était déjà préoccupante pour beaucoup de nos concitoyens avec des taux d'inoccupation sous la barre des 2 %. Avec le COVID-19 et l'interdiction des visites d'habitations, demandée par les autorités de la Santé publique, c'est devenu carrément problématique. Il y a énormément d'incertitude, de nervosité et d'appréhension chez plusieurs locataires face à ce qui s'annonce. Cette année, le 1<sup>er</sup> juillet sera assez particulier », d'indiquer Michel Lanctôt.

Si les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement du Québec vont dans le bon sens, il note cependant l'absence de mesures d'urgence pour certaines catégories de locataires. Michel Lanctôt propose ainsi que la Ville et l'Office d'habitation de Longueuil assument une partie des frais d'entreposage et de déménagement des locataires qui n'auraient pas renouvelé leurs baux locatifs et qui n'auraient pas réussi à se reloger le 1<sup>er</sup> juillet.

Mentionnons que la Ville avait pu bénéficier l'an dernier du Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs pour accompagner des ménages en plus de collaborer avec la Croix-Rouge pour offrir des services d'aides aux citoyens qui étaient sans logis le 1<sup>er</sup> juillet.

« J'ai demandé le 21 avril dernier, le dépôt au Conseil du nombre de ménages qui ont bénéficié d'une mesure de soutien ainsi que la liste de toutes les mesures mises en place l'année dernière par la Ville pour le 1er juillet. On espère que le bilan sera déposé au prochain Conseil du mois de mai. C'est une question de transparence. On doit être en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour mieux juger ce qui sera déployé cette année dans le contexte de la COVID-19 », de conclure Michel Lanctôt.

Rappelons que le gouvernement du Québec a rendu publiques le 29 avril deux mesures pour aider les ménages affectés par les conséquences de la pandémie actuelle : un prêt sans intérêt pour le paiement du loyer pour les locataires, ainsi qu'une mesure d'hébergement temporaire visant à épauler les Québécois qui voient leur projet d'emménagement dans leur résidence principale (incluant un logement) reporté en raison de la COVID-19.